## Surveillance de la grossesse normale Rôle du laboratoire

Proposer le dépistage des IST et des autres infections ayant une influence possible sur la grossesse :

- ✓ sérologie HIV 1 et 2,
- ✓ syphilis (TPHA, VDRL)
- ✓ Hépatite C
- Hépatite B (Ac anti-HBs chez les femmes vaccinées et Ag HBs chez les autres)
- ✓ Toxoplasmose
- Conseil :
- ✓ Vaccination de la patiente
- ✓ Orienter vers la consultation médicale

NFS : dépistage de l'anémie

1er trimestre

- Groupage ABO-Rh (1ère détermination) : prise en charge des femmes RhDnégatif non immunisée contre l'antigène D
- RAI (pour les femmes Rhésus D-négatif)
- Toxoplasmose (IgG, IgM)
  - Si positive, refaire à la consultation suivante en l'absence de preuve d'une immunisation antérieure;
  - ✓ Si négative, répéter chaque mois et au cordon à l'accouchement
- Rubéole (IgG)
  - ✓ Si positive, refaire à la consultation suivante en l'absence de preuve d'une immunisation antérieure
  - ✓ Si négative, répéter jusqu'à 20 SA
- HIV 1 et 2
- Syphilis (TPHA, VDRL)
- Ag HBs
- Ac anti-HVC : si risque d'exposition
- Glycémie à jeun : dépistage du diabète gestationnel en cas de facteurs de risque
- TSH us : si antécédent de dysthyroïdie
- ECBU : si suspicion d'infection urinaire, antécédent de pyélonéphrite ou rein unique
- Prélèvement vaginal : recommandé chez les femmes ayant un antécédent ou facteur de risque d'accouchement prématuré ou présentant des signes de vaginose

 NFS: dépistage de l'anémie (obligatoire si non fait au 1<sup>er</sup> trimestre)

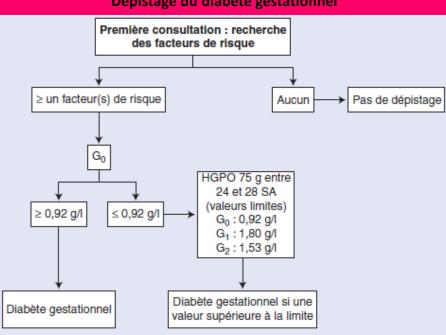
2e trimestre

- Groupage ABO-Rh (2<sup>ème</sup> détermination)
- AgHBs (obligatoire si non fait au 1<sup>er</sup> trimestre)
- HGPO: Dépistage du diabète gestationnel en cas de facteur de risque
- Recherche de la protéinurie : dépister une infection urinaire et une prééclampsie

- NFS-PQ
- RAI
- TP
- TCK
- Prélèvement vaginal : recommandé entre 35 et 38 SA à la recherche du streptocoque B

Intérêt de la prescription médicale

## Dépistage du diabète gestationnel



## Facteurs de risque maternels de diabète

- âge maternel supérieur ou égal à 35 ans
- indice de masse corporelle supérieur ou égal à 25 kg/m2
- antécédent personnel de diabète gestationnel ou d'enfant macrosome (plus de 4 kg)
- antécédent de diabète de type 2 chez parents au premier degré